



# **Concours du second degré**

## **Rapport de jury**

---

**Concours : CAPES et CAER réservés**

**Section : ARTS PLASTIQUES**

**Session 2015**

Rapport de jury présenté par : Michel GRAVOT, président du jury

SOMMAIRE :

COMPOSITION DU JURY .....	p. 3
CADRE RÉGLEMENTAIRE .....	p. 4
REMARQUES DU PRÉSIDENT DU JURY .....	p. 7
LES CHIFFRES DU CONCOURS .....	p. 9
ADMISSIBILITÉ .....	p. 12
ADMISSION .....	p. 18

## CAPES-CAER réservés d'arts plastiques

### COMPOSITION DU JURY :

**Président** : Michel GRAVOT, Inspecteur d'Académie-Inspecteur Pédagogique Régional d'arts plastiques (Académie de Versailles)

**Vice-président** : Christophe JOUXTEL, Inspecteur d'Académie-Inspecteur Pédagogique Régional d'arts plastiques (Académie de Versailles)

### Membres du jury :

BEN KEMMOUN	Nicole	NICE	Professeure agrégée
BLANCHARD	Gilles	ORLÉANS-TOURS	Professeur agrégé
BOULON-FAHMY	Annie	ROUEN	IA-IPR
CAROFF	Yvon	GRENOBLE	Professeur agrégé hors-classe
CÉRÉSOLA-BESNARD	Isabelle	AIX-MARSEILLE	Professeure certifiée
CHARBONNIER	Gilda	ORLÉANS-TOURS	Professeure agrégée hors-classe
CONDAMINE	Lucas	BESANCON	Professeur agrégé
DJAAI	Gregory	NICE	Professeur certifié
EXBRAYAT	Carole	GRENOBLE	Professeure agrégée
FARESSE	Pascaline	GRENOBLE	Professeure certifiée
GIRAULT	Mélanie	VERSAILLES	Professeure agrégée
GOIX	Catherine	GRENOBLE	Professeure agrégée
GUELQUE	Isabelle	LILLE	Professeure certifiée hors-classe
GUILLOT	Florence	AIX-MARSEILLE	Professeure certifiée hors-classe
HAZAN	Valérie	NICE	Professeure agrégée
JAFFRE	Béatrice	VERSAILLES	Professeure certifiée
KOLMAN	Sylvain	LYON	Professeur agrégé
LEROUGE	Stéphanie	VERSAILLES	Professeure agrégée
LITOU	Christophe	RENNES	Professeur certifié
MARTY	Laurent	AIX-MARSEILLE	Professeur certifié bi-admissible
MASSET	Romuald	GRENOBLE	Professeur certifié
MELIS	Caroline	LYON	Professeure certifiée bi-admissible
PATAY	Christel	GRENOBLE	Professeure certifiée
ROUSSEAU	Marie	RENNES	Professeure certifiée
THIOUX	Raphael	VERSAILLES	Professeur agrégé
VILLAUME	Pierick	VERSAILLES	Professeur certifié
VINCENT	Elsa	ORLÉANS-TOURS	Professeure agrégée

## CADRE RÉGLEMENTAIRE

NOR : MENH1241550N - note de service n° 2012-200 du 17-12-2012

- **Épreuve d'admissibilité : étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat**

Le **dossier est adressé par le candidat** dans le délai et selon les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixées entraîne l'élimination du candidat.

Le **jury examine le dossier de RAEP** et fixe la liste des **candidats déclarés aptes** qui seront **autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission**. Le dossier n'est pas noté.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

**Dans une première partie** (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

**Dans une seconde partie** (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

**Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués**, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat qui **se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé** peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur dans la discipline choisie.

Le candidat souhaitant **valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes** développe dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées.

Il **indique et commente ses choix** tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face à face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

**Chacune des parties** devra être **dactylographiée** en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et **être ainsi présentée** :

Dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm, sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

**L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie** du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les **critères d'appréciation du jury** porteront sur :

la pertinence du choix de l'activité décrite, la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite, la structuration du propos, la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée, la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés, la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

[...]

- **Épreuve d'admission : entretien avec le jury**

Durée de la préparation : 30 minutes. Durée de l'épreuve : 60 minutes maximum Coefficient 1

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à appréhender une situation professionnelle concrète ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée de 0 à 20.

### **Première partie de l'épreuve**

Durée de la première partie : 30 minutes maximum (présentation : 10 minutes maximum, échange avec le jury : 20 minutes maximum)

Elle consiste en une **présentation par le candidat de son dossier de Raep** (10 minutes maximum) **suivi d'un échange avec le jury** (vingt minutes maximum). Cet échange doit permettre **d'approfondir les éléments contenus dans le dossier**. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

### **Seconde partie de l'épreuve**

Durée de la seconde partie : 30 minutes maximum (exposé : 10 minutes maximum, entretien avec le jury : 20 minutes maximum).

La seconde partie comporte un **exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury**.

A partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de Raep, le **jury détermine un sujet** pour lequel il demande au **candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant**, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant

le temps de préparation.

**L'entretien avec le jury** doit permettre d'**approfondir les différents points développés par le candidat**. Pour les sections de recrutement comportant deux disciplines, l'entretien peut s'étendre à la discipline non contenue le cas échéant par le sujet et/ou aux relations qui s'établissent entre ces disciplines.

Cet entretien s'élargit à un **questionnement** touchant plus particulièrement la **connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice** du métier en responsabilité.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc...) pour la réussite de tous les élèves.

Sources :

- Guide concours personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des collèges et lycées.
- « Accès aux corps de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation », BOEN n° 47 du 20 décembre 2012 – Rubrique Personnels –

## REMARQUES DU PRÉSIDENT DU JURY

Michel Gravot, IA-IPR

Pour cette troisième session, nous remarquons que les candidats ont été encore moins nombreux à concourir que l'année précédente. Cette baisse se révèle d'autant plus surprenante que nous avons fait le constat d'inscriptions de candidats au concours non suivies d'un envoi de leurs dossiers RAEP.

Dois-je rappeler que ce concours s'inscrit dans une volonté de stabiliser des situations précaires permettant ainsi à des professeurs recrutés d'enseigner dans des conditions plus stables et plus sereines ?

Si ce recrutement spécifique répond d'abord à la volonté de contrer des situations professionnelles fragiles, il ne faut pas oublier que le fait de se projeter dans la préparation d'un concours constitue un élément très motivant dans un parcours d'enseignant. Elle favorise véritablement une réflexion sur le sens de son enseignement et des apprentissages attendus.

Nous avons relevé une fois de plus que ce concours suscite une réelle dynamique pour les candidats qui se sont livrés avec conviction à sa préparation. Pour nombre d'entre eux, elle a fait l'objet d'une implication spécifique, sérieuse, témoignant de l'attention particulière portée à l'enseignement des arts plastiques et à leur expérience personnelle sous ses diverses composantes. L'ancrage professionnel, faut-il le rappeler, y est bien-sûr très fort. Non seulement doit-il constituer pour le candidat l'opportunité d'une réflexion distanciée sur sa propre manière d'enseigner les arts plastiques, mais encore conduit-il à envisager les possibilités de déplacements dans sa posture d'enseignant au regard des attentes institutionnelles.

Les candidats, dont on a souligné l'intérêt de leurs prestations, se sont révélés capables, à partir d'expériences vécues, d'ajuster leur réflexion au fil des questions du jury. Ils témoignent là de leurs possibilités à faire évoluer leurs perceptions et à ne pas se limiter à des a priori peu pertinents.

Un bref commentaire des deux composantes de ce concours permettra de revenir aux attendus de ces épreuves :

- **L'épreuve d'admissibilité** a, cette année encore, valorisé des dossiers dont l'authenticité révèle une posture professionnelle impliquée. Cette posture témoigne d'une réflexion hiérarchisant alors les éléments constitutifs du dossier.

La prise en compte des contextes d'enseignement, l'exploitation des attendus institutionnels, la connaissance des programmes, leurs incidences sur l'enseignement des arts plastiques constituent, entre autres, autant de lieux d'interrogations que soulèveront les diverses commissions de jury lors de l'échange avec le candidat.

Il est notamment crucial que tout candidat s'interroge sur la question de l'évaluation. En quoi contribue-t-elle spécifiquement d'une part à l'identification d'apprentissages ciblés et d'autre part à la construction d'une personne en devenir, l'élève, au sein d'un système scolaire élargi ? Une parfaite connaissance du socle commun de connaissances, de compétences et de culture l'y aidera. De même qu'un apport théorique élargi sur l'évaluation s'impose.

Doit-on enfin rappeler, pour la présentation de ce dossier, la nécessité d'une forme claire, bien écrite, structurée, révélatrice d'un parcours professionnel dont les composantes s'avèrent facilement identifiables par le jury ?

- **L'épreuve d'admission** a permis de distinguer des candidats dont l'expression orale s'est révélée claire et structurée, en prise avec les enjeux d'une expérience vécue. Le candidat qui met en avant une aptitude à viser les points saillants de son enseignement, à en déceler les limites — voire à cibler ses erreurs — favorise un échange dynamique avec le jury et permet des relances dans le questionnement.

Ainsi cette épreuve permet-elle de mieux appréhender la prise en considération de l'élève au travers de compétences clairement pointées et justifiées. Le candidat doit être en mesure d'argumenter son propos en montrant sa capacité à l'étayer par des exemples précis et ancrés dans son propre parcours.

La question posée permet au candidat de préciser son propos et de l'élargir. Elle révèle en quoi le candidat est apte à expliciter des choix, à projeter des évolutions et à envisager de nouvelles alternatives. De même cette question qui interroge un point particulier de la didactique des arts plastiques permet également d'aborder la culture artistique d'un candidat. Un professeur se doit de posséder une solide culture artistique. Les enjeux artistiques sont au cœur de nos préoccupations ; ils ne peuvent être abordés sans une connaissance pointue du champ référentiel et sans la fréquentation assidue de lieux d'exposition.

Le jury se montre toujours très attentif à la manière dont le candidat est capable de se saisir des questions qui lui sont posées. Elles lui permettent d'envisager d'autres alternatives et de faire preuve d'un esprit ouvert, à l'écoute de l'autre dans sa différence, respectueux des exigences institutionnelles.

Je réitère volontiers mes propos tenus lors de la session précédente :

Sans s'enfermer dans un discours stéréotypé, ce dernier doit être à même de montrer les diverses alternatives envisagées, de justifier ses propositions par rapport à des données qu'il précise (posture d'enseignant, dispositif pédagogique, contexte particulier d'élèves, exigences institutionnelles, programmes) et des choix qu'il peut expliciter (problématiques posées aux élèves, pratique de l'élève, incidence des techniques proposées, références artistiques).

Je conclurai en incitant vivement les candidats répondant aux conditions d'inscription à s'engager dans la préparation active de ce concours.

Et ce d'autant plus que nous arriverons au terme des quatre années consacrées à cette forme particulière de recrutement. Le succès des candidats retenus lors des sessions précédentes révèle à quel point le fait d'avoir relevé ce défi et suivi la formation qu'elle implique leur a permis d'évoluer en donnant davantage sens et intérêt à leurs finalités d'enseignement.

L'enseignement des arts plastiques constitue un réel facteur de réussite personnelle pour les élèves !

J'invite les futurs candidats, désireux d'exercer pleinement ce métier, à y contribuer et à saisir cette opportunité qui vise un enseignement des arts plastiques vivant, généreux et ambitieux.

J'adresse mes remerciements à Christophe Jouxte, vice-président du concours et aux professeurs membres du jury ; ils contribuent hautement au sérieux et à la qualité de la réflexion menée tout au long des épreuves.

J'exprime mon attention toute particulière à l'égard de la gestionnaire de notre concours à la DGRH, qui en assure le suivi avec perspicacité, implication et bienveillance.



## LES CHIFFRES DU CONCOURS

### • BILAN DE L'ADMISSIBILITÉ

CAPES – Public (Nombre de postes : <b>130</b> )		CAER – Privé (Nombre de postes : <b>17</b> )	
Nombre de candidats inscrits	<b>147</b>	Nombre de candidats inscrits	<b>64</b>
Nombre de candidats non éliminés	<b>73</b> soit 49,66% des inscrits	Nombre de candidats non éliminés	<b>37</b> soit 57,81% des inscrits
Nombre de candidats <b>admissibles</b>	<b>63</b> soit 86,30% des non éliminés	Nombre de candidats <b>admissibles</b>	<b>32</b> soit 86,49% des non éliminés

### • BILAN DE L'ADMISSION

CAPES – Public		CAER – Privé	
Rappel : Nombre de candidats admissibles	<b>63</b>	Rappel : Nombre de candidats admissibles	<b>32</b>
Nombre de candidats non éliminés	<b>60</b> soit 95,24 % des admissibles	Nombre de candidats non éliminés	<b>31</b> soit 96,88 % des admissibles
Nombre de candidats <b>admis</b> sur liste principale	<b>50</b> soit 83,33 % des non éliminés	Nombre de candidats <b>admis</b> sur liste principale	<b>17</b> soit 42,42 % des non éliminés
Nombre de candidats admis sur liste complémentaire	<b>0</b>	Nombre de candidats admis sur liste complémentaire	<b>1</b> soit 03,23% des non éliminés

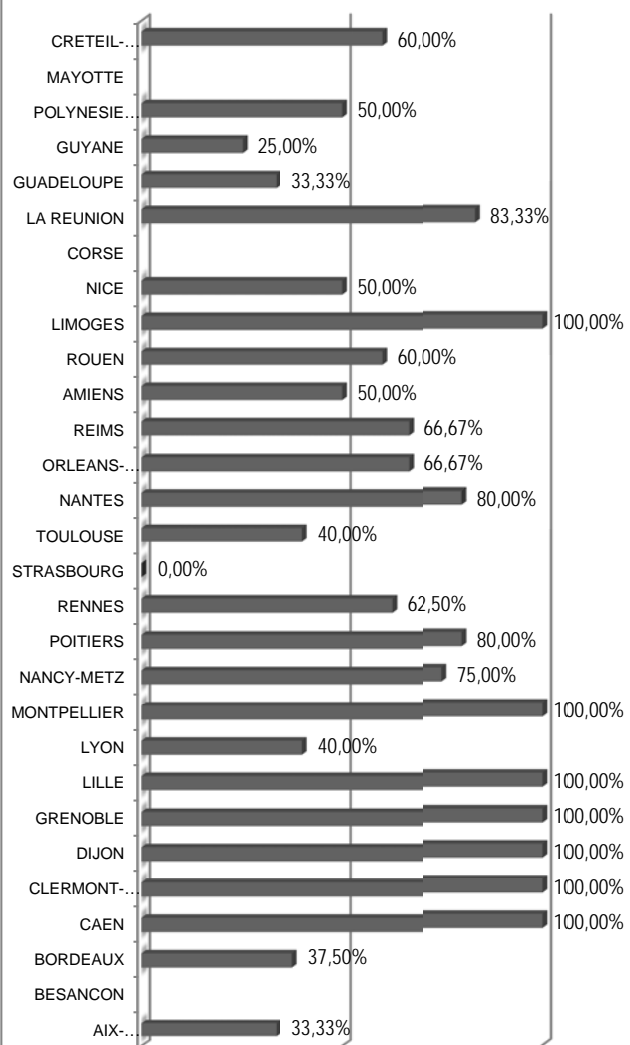
Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admission		Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admission	
Moyenne des candidats non éliminés	10,97 / 20	Moyenne des candidats non éliminés	10,57 / 20
Moyenne des candidats admis sur liste principale	11,88 / 20	Moyenne des candidats admis sur liste principale	13,44 / 20
		Moyenne des candidats inscrits sur liste complémentaire	8,50 / 20

Barre de la liste principale	08 / 20	Barre de la liste principale	9,50 / 20
Barre de la liste complémentaire		Barre de la liste complémentaire	8,50 / 20

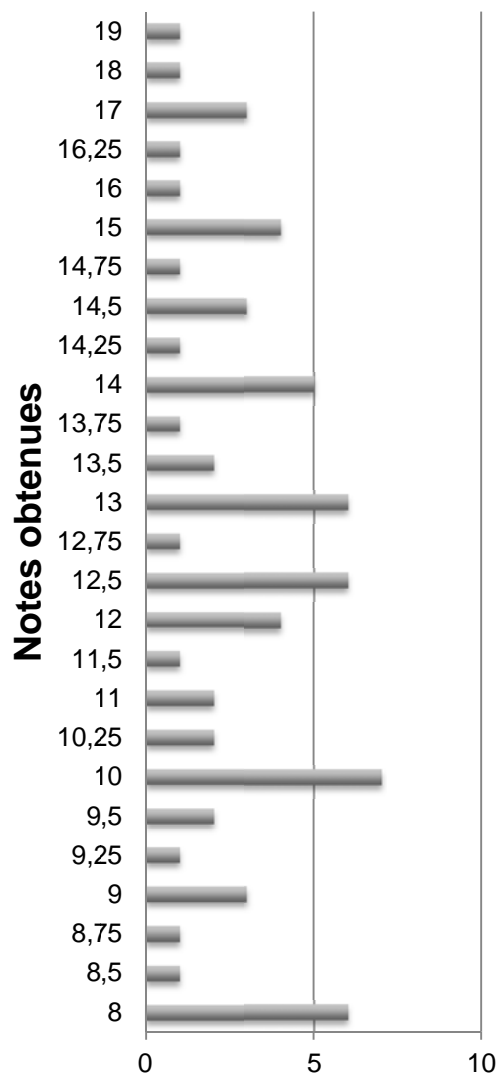
## RÉSULTATS PAR ACADEMIE

	Nombre d'inscrits	Nombre d'admissibles	Nombre d'admis	% admis /admissibles
<b>AIX-MARSEILLE</b>	9	3	1	33,33%
<b>BESANCON</b>	2	0	0	
<b>BORDEAUX</b>	12	6	3	50,00%
<b>CAEN</b>	9	2	2	100,00%
<b>CLERMONT-FERRAND</b>	3	1	1	100,00%
<b>DIJON</b>	2	1	1	100,00%
<b>GRENOBLE</b>	5	1	1	100,00%
<b>LILLE</b>	15	3	3	100,00%
<b>LYON</b>	8	4	2	50,00%
<b>MONTPELLIER</b>	5	2	2	100,00%
<b>NANCY-METZ</b>	8	4	3	75,00%
<b>POITIERS</b>	13	5	4	80,00%
<b>RENNES</b>	11	7	5	71,43%
<b>STRASBOURG</b>	3	1	0	0%
<b>TOULOUSE</b>	13	5	2	40,00%
<b>NANTES</b>	11	5	4	80,00%
<b>ORLEANS-TOURS</b>	7	2	2	100,00%
<b>REIMS</b>	7	5	4	80,00%
<b>AMIENS</b>	9	4	2	50,00%
<b>ROUEN</b>	8	4	3	75,00%
<b>LIMOGES</b>	2	1	1	100,00%
<b>NICE</b>	6	2	1	50,00%
<b>CORSE</b>	1	0	0	0%
<b>LA REUNION</b>	9	6	5	83,33%
<b>GUADELOUPE</b>	4	2	1	50,00%
<b>GUYANE</b>	10	2	1	50,00%
<b>POLYNESIE FRANCAISE</b>	3	1	1	100,00%
<b>MAYOTTE</b>	1	0	0	0%
<b>CRETEIL-PARIS-VERSAILLES</b>	46	20	12	60,00%

### Pourcentage d'admis sur les candidatures retenues, par académie



### Nombre de candidats par note



# ADMISSIBILITÉ

## Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

Rapport établi par Caroline Melis, Sylvain Kolman et Raphaël Thioux

### INTRODUCTION

L'épreuve d'admissibilité du Capes réservé prend la forme d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), composé de deux parties permettant d'apprécier le parcours du candidat et sa posture dans l'exercice du métier de professeur.

Le dossier est un objet de communication ; il est essentiel d'accorder la plus grande attention à sa constitution, tant du point de vue de la forme, qui doit être lisible et accessible, que du discours. Pour ce faire, la pagination et le sommaire ne doivent pas être négligés. Nous rappelons que les lettres de recommandation et les curricula vitae détaillés n'entrent pas dans le cadre réglementaire du concours.

Le candidat ne devra pas omettre de faire viser et authentifier son dossier de RAEP par le chef d'établissement. Il est étonnant de retrouver le même dossier d'une année sur l'autre. Ce choix est préjudiciable au candidat car il témoigne d'un manque de remise en question de sa pratique professionnelle.

Les dossiers doivent rendre compte d'une exigence déontologique forte. Faire preuve de bienveillance, d'autorité et valoriser l'élève sont des aspects essentiels de la pratique de l'enseignant.

I- En premier lieu, le candidat rend compte en deux pages de son parcours professionnel et des raisons qui l'ont conduit à présenter le concours. Le jury est attentif à un classement thématique qui témoigne des choix opérés par le candidat. Une liste chronologique des responsabilités qui lui ont été confiées ou un CV détaillé ne suffisent pas.

La présentation de la formation initiale ne doit pas être éludée. Toutefois, le bilan personnel qui la prend en compte ne doit pas donner lieu à des excès de lyrisme ou d'états d'âme personnels qui n'ont pas lieu d'être. Ce dossier est pour le candidat l'occasion de porter un regard rétrospectif sur la diversité des expériences vécues dans le cadre de son métier.

II- La deuxième partie rend compte d'une expérience particulière à travers une ou plusieurs séquences choisies judicieusement. Elles doivent, d'une part, contenir de véritables enjeux didactiques et pédagogiques, d'autre part permettre au jury de se faire une image de la posture professionnelle du candidat. Aussi, une séquence relevant d'un domaine autre que les arts plastiques fera-t-elle nécessairement l'objet d'une réflexion sur les enjeux de la discipline du concours.

Une séquence d'arts plastiques doit engager l'élève dans une pratique questionnante. Elle ne se résume pas à l'illustration d'une thématique ni à une suite d'activités plus ou moins induites.

### MÉTHODOLOGIE

Dans les dossiers, les problématiques efficaces sont issues de choix précis. Il est inutile

d'énumérer les points du programme, compétences et apprentissages sans les relier aux objectifs de la séquence.

Le jury insiste sur le sens des mots utilisés : *l'incitation* n'est pas une *consigne*, la consigne n'est pas une *contrainte* (qui doit amener l'élève à se questionner), la *pratique artistique* ne se résume pas à un exercice et la *verbalisation* ne se limite pas à une simple conversation plus ou moins ouverte.

Le champ référentiel convoqué doit contribuer à l'apprentissage des élèves. Il ne se sert pas uniquement à illustrer une thématique. Rien n'oblige par exemple, à citer systématiquement Le Corbusier quand on parle d'architecture ou Rodin quand il s'agit de sculpture s'il n'y a pas de lien avec la problématique abordée. Il est précisément attendu du candidat qu'il s'engage sur des choix raisonnés et judicieux. De la même manière, l'enseignement d'Histoire des arts ne doit pas être détaché d'une pratique plastique et d'une réflexion personnelle et motivée de l'élève.

Une analyse critique par le candidat de son propre dispositif ne peut être reléguée à la conclusion du dossier. Il est préférable qu'elle fasse l'objet d'un retour constant, attestant d'une mise à distance de sa pratique d'enseignant. Ce retour réflexif sur le dispositif envisagé, assimilable à une posture d'autoévaluation, est louable et fortement encouragé.

## LA SEQUENCE

Le jury s'assure que le candidat respecte les programmes en vigueur et se porte garant du respect du cadre réglementaire de l'épreuve. Le candidat doit montrer qu'il prend pleinement en considération le cadre institutionnel et les obligations professionnelles (cahier de texte de la classe, bulletins trimestriels, responsabilités diverses). Ces dernières ne peuvent en aucun cas être tenues pour secondaires.

Les candidats veilleront à retranscrire la situation vécue dans la classe sans s'attarder sur des détails anecdotiques. Il est question de présenter une expérience pédagogique, de l'exposer avec finesse en faisant preuve d'esprit critique. Au cours de sa carrière l'enseignant sera sans cesse amené à mesurer la portée de ses choix pédagogiques et didactiques, qui doivent porter l'accent sur la pratique de l'élève.

Les meilleurs candidats ont su développer une analyse précise de quelques points importants :

- le dispositif et les intentions qui le justifient
- la forme de la présentation du travail aux élèves (manière de communiquer l'énoncé, lancement du travail, éléments incitateurs)
- le lien au champ culturel ne se limitant pas à une simple énumération ;
- l'évaluation en corrélation avec les objectifs d'apprentissages : peut-elle être réduite à un simple barème en fin de dossier ? Dire ce que l'on évalue et pourquoi.
- les traces et le réinvestissement pour les élèves qui construisent leurs savoirs et leurs compétences ;
- l'inscription de la séquence dans le contexte particulier d'une classe, de ses besoins spécifiques, de son évolution possible... qui témoigne chez l'enseignant, d'une compétence à projeter son enseignement.

Il ne s'agit pas ici d'un plan à suivre, mais d'une suggestion de quelques pistes à développer.

Le dossier doit comporter des pages en annexe. Choisis avec soin, les documents joints

rendent compte des productions d'élèves. Ils rendent plus compréhensible l'élaboration de la séquence (recherches préalables, fiche de cours, modalités d'évaluation...). Ils permettent d'attester l'authenticité du dispositif présenté, tout en contextualisant les propos tenus de manière vivante.

La présentation d'un nombre suffisant de travaux d'élèves permet de rendre compte de la diversité des réponses des élèves. A ce titre, la présence des travaux moins « réussis » ne dessert en rien la séquence développée.

Il importe que la mise en page des documents visuels soit élaborée avec soin. Des annexes légendées et commentées facilitent la compréhension de la séquence.

Par ailleurs le candidat ne doit pas hésiter à renvoyer le lecteur aux annexes, sachant qu'aucun document, renvoi ou note ne peut être intégré(e) directement dans le corps du texte. Leur mise en page relève de compétences professionnelles et doit traduire le même souci de lisibilité et de pertinence du propos que le texte lui-même.

## **LE DOSSIER**

### **PRESENTATION DU DOSSIER**

Cette présentation est la première approche que le jury a du candidat.

Une mise en page soignée et aérée est attendue. Pour cela il est important d'opérer des choix et de hiérarchiser ses priorités. Les dossiers structurés, construits selon un plan annoncé, traduisent une rigueur et une clarté de pensée. Ils révèlent d'autre part une bonne prise en compte des attendus du concours. Un enseignant doit savoir structurer un propos et, en tant que candidat, l'adapter à la situation de l'épreuve.

La maîtrise de la langue française faisant partie des compétences de tout enseignant, le candidat devra porter une attention toute particulière à l'orthographe et à la syntaxe. L'usage d'un vocabulaire propre à l'enseignement des arts plastiques est évidemment nécessaire ; il est inutile cependant d'abuser d'un jargon qui nuit à la compréhension de l'essentiel du propos. De même, un registre d'expression familier est à proscrire.

Nous conseillons aux candidats de consulter les rapports des sessions précédentes et de suivre les conseils qui y sont donnés. De même pourront-ils consulter le rapport du Concours interne du CAPES-CAER dont la première épreuve consiste en la rédaction d'un dossier de RAEP.

Le jury est attentif au respect du cadre du concours et notamment en ce qui concerne la forme du dossier. Rappelons simplement ici que les annexes (d'un maximum de dix pages) seront solidement reliées au dossier et que les nom et prénom du candidat doivent y être portés.

### **2 - CRITÈRES D'APPRÉCIATION DU DOSSIER**

L'admissibilité du candidat n'est pas soumise à une notation chiffrée du dossier mais à une évaluation déterminée par les critères suivants :

#### **Pertinence du choix de la situation décrite :**

- la séquence a été présentée avec précision.
- elle relève au sens plein de l'enseignement des arts plastiques.
- la stratégie relève de véritables choix didactiques et pédagogiques.

### **Maîtrise des enjeux éducatifs de l'activité décrite :**

- la séquence décrite montre une cohérence entre dispositif de cours et programmes
- elle cible des enjeux artistiques.
- visant des apprentissages et des compétences, elle intègre une évaluation.
- elle prend en compte la spécificité des publics.
- la pratique des élèves est valorisée. Le statut de la production est interrogé.

### **Capacité d'analyse et de mise à distance de la pratique présentée :**

- le candidat témoigne d'une prise de recul dans l'analyse de la situation exposée.
- des choix didactiques et pédagogiques sont affirmés, justifiés et argumentés.
- il analyse les effets de sa pratique et en tire des conséquences.

### **Structuration du propos :**

- le candidat a construit un développement, à partir d'un plan.
- la clarté, la précision, la qualité de l'expression.
- la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

## BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- ARDOINO Jacques : *Les avatars de l'éducation : problématiques et notions en devenir*, Presses Universitaires de France, 2000.
- BOURDIEU Pierre, *Penser l'art à l'école*, Actes sud, 2001.
- CHATEAU Dominique, *Arts plastiques, archéologie d'une notion*, éditions Jacqueline Chambon, 1999.
- DANTO Arthur, *La Transfiguration de banal*, Seuil, 1989.
- DEWEY John, *L'art comme expérience*, Gallimard, 2010.
- DE DUVE Thierry *Faire école (ou la refaire ?)*, Les presses du réel, Critique, théorie et documents, 2008.
- DE KETELE Jean-Marie, *L'évaluation : approche descriptive ou prescriptive*, Bruxelles, De Boeck, 1986.
- FOURQUET Jean-Pierre, *L'art vivant au collège : Rencontres avec des œuvres et des artistes contemporains*, CRDP Champagne-Ardenne, 2004.
- FOZZA Jean-Claude, GARRAT Anne-Marie, PARFAIT Françoise, *Petite fabrique de l'image*, Magnard, 2003.
- GAILLOT Bernard-André, *Arts plastiques ; éléments d'une didactique critique*, PUF, coll. Éducation et formation, Paris, 1997.
- GENET-DELACROIX Marie-Claude et TROGER Claude, *Du dessin aux arts plastiques : histoire d'un enseignement*, CRDP d'Orléans-Tours, 1994.
- KORCZAK Janusz, *Quand je redeviendrai petit*, FaberEds, 2013.
- PERRENOUD Philippe, *L'évaluation des élèves. De la fabrication de l'excellence à la régulation des apprentissages*, Bruxelles, De Boeck, 1998.
- MÈREDIEU Florence de, *Histoire matérielle et immatérielle de l'art moderne*, Paris, Bordas, 1994.
- MÉRIEU Philippe, *Apprendre... oui, mais comment ?* Paris, ESF, 1987.

- MÉRIEU Philippe, *La pédagogie entre le dire et le faire*, ESF, coll. Pédagogies, Paris, 1995.
- MICHAUD Yves, *Enseigner l'art ? Analyses et réflexions sur les écoles d'art*, éd. J. Chambon, 1993.
- PÉLISSIER Gilbert, *Arts plastiques : Que l'école est belle ou petit plaidoyer pour un certain flou*, Communic'actions, Rectorat de Paris, 1991.
- PÉLISSIER Gilbert, *Le profil des enseignants d'arts plastiques, rapport d'étude, 1993-1994*, MEN, 1995.
- SOURIAU Etienne, *Vocabulaire d'esthétique*, Presses Universitaires de France, 2010.

## REVUES, COLLOQUES

- Arts plastiques au collège : *Enseignement en situation d'autonomie*, Ministère de l'Éducation nationale, 1987
- Colloque sur l'artistique : *Arts plastiques, art et enseignement*, Intervention de Gilbert Pélissier, Inspecteur Général Arts Plastiques Saint Denis, Musée d'art et d'histoire, 23 et 24 Mars 1994
- Définir et construire une problématique, construire des problématiques et problématiser, Problématique - Problématiser – Problématisation, Arts plastiques, Académie de Lille, Septembre 2006
- *Du dessin aux arts plastiques Repères historiques et évolution jusqu'en 1996*, Marie-Jeanne Brondeau-Four et Martine Colboc-Terville, site disciplinaire Éducnet arts plastiques de l'Académie de Nantes
- *L'approche par compétences en arts plastiques*, Bernard-André GAILLOT, maître de conférences honoraire en didactique des arts plastiques, Université-IUFM d'Aix-Marseille, France Intervention à Marseille le 18 mars 2009.
- *L'art peut-il se passer de commentaire(s)?* Colloque au MAC/VAL du 25 mars 2006, Philippe Sabourdin (IA-IPR d'arts plastiques, Paris)
- *L'imprévisibilité du visible, la question de la pratique*, IUFM de Bretagne, 28 mars 2012
- *Le devenir de l'enseignement des arts plastiques, la question de la didactique*, Gilbert Pélissier, 1996
- *Pratiques et arts plastiques. Du champ artistique à l'enseignement*, (Actes de l'université d'été août 1997), Rennes, PUR, 1998.
- *Situations d'enseignement en arts plastiques en classe de 3ème, pratiques et effets*, INRP – didactique des disciplines, rapport de recherche, 1990, n°5.
- *(Que) faut-il comprendre pour éduquer ? Que faut-il comprendre pour enseigner ?*, D'après Philippe Meirieu, cours et conférences en AIS de l'IUFM de Lyon / Philippe Meirieu, 2004
- *Trois grandes positions en éducation et leurs liens avec la transmission des savoirs en matière d'éducation artistique*, C. Vieaux, IGEN d'arts plastiques, Octobre 2011
- *Verbalisation / explicitation / entretien d'explicitation, Comprendre et situer la «verbalisation» en arts plastiques au regard de l'explicitation*, académie de Paris, C. Vieaux, IGEN d'arts plastiques, Octobre 2012



## Ressources en ligne :

- Nous recommandons à tous les candidats la consultation des sites d'arts plastiques des académies et du portail national (EDUSCOL) d'arts plastiques :  
<http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/>
- Nous leur recommandons également la consultation des pages du *système d'information et d'aide aux concours* disponible sur le site du ministère de l'éducation nationale :  
<http://www.education.gouv.fr/siac2>.
- Circulaire « **Organisation de concours statutaires et recrutements réservés de personnels enseignants des premier et second degrés, de conseillers principaux d'éducation et de conseillers d'orientation-psychologues - session 2015** » : Bulletin officiel n° 23 du 5 juin 2014 :  
[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=79861](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=79861)

**ADMISSION**  
Rapport établi par Mélanie GIRAULT et Béatrice JAFFRÉ

L'épreuve d'admission est l'occasion pour le candidat de s'inscrire de manière dynamique et réfléchie dans un échange avec le jury.

Cet échange prend appui sur une question établie par les examinateurs après une lecture très attentive des dossiers. Elle conduit le candidat, au travers du dossier, à expliciter ses choix et les questionnements qu'ils induisent dans sa pratique d'enseignant.

Cette année, certains candidats ont su montrer qu'ils s'étaient livrés à une réflexion bien en amont du concours, donnant lieu à des échanges riches et constructifs lors de l'entretien. À l'opposé, un manque de préparation a desservi nombre de candidats qui n'ont pas suffisamment pris en compte les enjeux disciplinaires et les attendus du concours.

Ce rapport d'épreuve d'admission est donc l'occasion d'une analyse autour de constats marquants établis par le jury en lien avec les attentes de l'épreuve.

#### CADRE GENERAL DE L'EPREUVE

##### **Le temps de préparation**

Le jour de l'épreuve, le candidat se voit remettre, trente minutes avant l'oral, un exemplaire de son dossier assorti d'une question qu'il devra traiter.

La première préoccupation du candidat doit être de veiller à gérer au mieux ce temps de préparation d'une demi-heure. En relation à la question posée, il s'agit de savoir hiérarchiser des points à développer dans sa réflexion pédagogique et didactique. Les examinateurs rappellent qu'il est vivement conseillé de se préparer bien en amont à la présentation du dossier RAEP et aux questionnements qui peuvent en découler.

Le candidat doit consacrer toute sa réflexion au traitement de la question. C'est cette question qui permettra au jury d'évaluer sa capacité à interroger sa propre pratique professionnelle.

##### **Les différents temps de l'épreuve orale**

L'entretien dure au maximum une heure.

1 <sup>ère</sup> partie	10 min	présentation du dossier RAEP par le candidat
	20 min	échange avec le jury autour du dossier RAEP
2 <sup>nde</sup> partie	10min	réponse à la question par le candidat
	20 min	échange avec le jury sur la question posée

Si le candidat décide de ne pas utiliser l'intégralité des dix minutes dont il dispose pour ses deux exposés, le jury l'interrogera directement sans compensation du temps inutilisé.

Nous rappelons que le jour de l'oral d'admission, le candidat ne peut apporter aucun autre document ni production d'élèves que ceux déjà présents dans son dossier. Les annexes

représentent le seul support permettant au jury de contextualiser le travail effectué par les élèves. Présenter quelques productions dans le dossier est donc particulièrement pertinent.

D'autre part, il est à noter que le jury ne s'exprimera pas pendant les dix minutes réservées à l'exposé du candidat. Ce dernier n'interpellerà pas le jury pendant ces laps de temps. Il ne peut attendre de réponse de sa part.

Conseils	Ecueils à éviter
<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Ne pas oublier de présenter son cursus professionnel de manière synthétique dans la première partie</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Ne parler que de son cursus professionnel au détriment de la séquence pédagogique</i></li> <li><i>N'utiliser que quelques minutes du temps imparti au temps de l'exposé</i></li> </ul>

### La grille d'évaluation :

1 <sup>ère</sup> partie (présentation du dossier RAEP) : 30 min (présentation 10 min, entretien 20 min)		
COMPÉTENCES	ATTENTES	Points
<b>1 / Émergence du sens et des points saillants du dossier</b>	Éclairer sa pratique et son expérience professionnelle (en référence aux deux parties du dossier)  Mettre en évidence une stratégie, des choix didactiques et pédagogiques	/4
<b>2 / Maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, didactiques et pédagogiques</b>	Mobiliser des connaissances théoriques dans le champ disciplinaire et connaître les attendus du programme  Savoir viser des apprentissages et évaluer  Prendre en compte la spécificité des publics pour favoriser la réussite de chaque élève  Inscrire son enseignement dans une relation au champ artistique: référence, ouverture, partenariat  Adopter un positionnement éthique et déontologique ; sens de la responsabilité vis à vis de la communauté éducative	/7
<b>3 / Analyse, mise à distance</b>	Prendre du recul dans l'analyse de la situation exposée  Argumenter ses choix didactiques et pédagogiques  Analyser les effets de sa pratique ; repositionner son propos	/5
<b>4 / Structuration, clarté, précision du propos</b>	Construire sa réponse en utilisant une terminologie et un discours appropriés ; s'exprimer avec clarté et précision  Se montrer réactif aux questions posées	/4

<b>2ème partie (réponse à la question écrite) : 30 minutes (exposé 10 mn, entretien 20 mn)</b>		
<b>COMPÉTENCES</b>	<b>ATTENTES</b>	<b>Points</b>
<b>1 / Saisie de la question</b>	Réponse précise et ciblée à la question posée Faculté de construire un propos adapté	/4
<b>2 / Maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques en articulation à la question</b>	Prise en compte des enjeux d'une situation d'enseignement Capacité à articuler sa réflexion pédagogique au champ disciplinaire des arts plastiques Mise en évidence d'une culture personnelle et théorique	/7
<b>3 / Connaissance de l'institution et des conditions d'exercice</b>	Capacité à éclairer son expérience, en appui sur des exemples concrets Identité professionnelle et connaissance du terrain Posture de l'enseignant	/5
<b>4 / Structuration du propos, prise de distance</b>	Construction et clarté du propos Aptitude à la mise à distance ; capacité à adopter une posture ouverte Réactivité aux questions posées	/4

## CONSEILS GÉNÉRAUX POUR L'ÉPREUVE

	Conseils	Écueils à éviter
La prise de parole	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Veiller à construire et à structurer son propos selon un plan.</i></li> <li>• <i>Ne pas hésiter à prendre le temps de réfléchir avant de répondre</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Un débit oral trop lent ou trop rapide</i></li> <li>• <i>Paraphraser</i></li> <li>• <i>Être approximatif</i></li> </ul>
Posture physique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>La posture du candidat révèle une posture d'enseignant.</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Posture physique inadaptée pour un entretien</i></li> <li>• <i>Une attitude trop assurée.</i></li> </ul>
Espace de la salle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Utiliser le tableau de manière pertinente</i></li> <li>• <i>Mobilité physique du candidat : utiliser l'espace de la salle comme un enseignant en classe</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Passer son temps à écrire au tableau et, de fait, tourner le dos au jury pendant tout l'entretien</i></li> <li>• <i>Rester statique</i></li> </ul>
Echange avec le jury	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Se montrer réactif aux questions posées</i></li> <li>• <i>Ne pas éluder les questions du jury</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Demander l'autorisation de s'asseoir, se lever, écrire au tableau, boire, etc.</i></li> <li>• <i>Manifester de l'agacement envers les questions du jury</i></li> </ul>
Et les arts plastiques... ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Connaitre la spécificité de cette discipline</i></li> <li>• <i>Penser et interroger la notion de l'artistique</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Transformer le cours d'arts plastiques en un autre cours (histoire des arts, arts appliqués, lettres, etc.)</i></li> </ul>

### PRÉSENTER SA SÉQUENCE : QUELQUES POINTS DE RÉFLEXION ESSENTIELS POUR L'ORAL

Concevoir un dispositif pédagogique, c'est créer un ensemble d'éléments cohérents en vue d'une situation d'apprentissage : organisation de l'espace de la salle, durée de la séquence, temps de verbalisation, moyens mis à disposition des élèves, travail en groupe ou individuel, interventions de l'enseignant, qualité et matérialité de l'incitation, statut et moment d'introduction des références artistiques, modalités d'évaluation...

Lors de l'oral, il est nécessaire de souligner la cohérence de l'ensemble du dispositif et son articulation aux apprentissages visés. Ces éléments, constitutifs du cours d'arts plastiques, contribuent à la mise en place d'une situation-problème, qui favorise tant le questionnement de l'élève que l'émergence du sens.

## LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGES

Qu'apprennent les élèves ? Que comprennent-ils d'une question ? Comment s'engagent-ils dans une pratique, comment accèdent-ils aux connaissances et comment appréhendent-ils les savoir-faire ? Autant de questions qui seront soulevées lors de l'oral afin de déceler une posture pédagogique, une pratique réflexive, des stratégies, des choix didactiques.

En aucun cas on ne peut se contenter d'un dispositif trop fermé, d'une situation stérile, où l'élève ne serait que le simple exécutant d'une consigne. Inversement des dispositifs trop imprécis ne permettent pas de garantir des apprentissages. Il s'agit donc de trouver le juste équilibre entre affranchir et encadrer.

Conseils	Ecueils à éviter
<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Déterminer les objectifs en s'aidant des programmes, en les connaissant de manière approfondie et en les interrogeant.</i></li><li>• <i>Cibler et hiérarchiser les objectifs (3 ou 4)</i></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Connaissance approximative des programmes, des notions et des grands enjeux de chaque niveau.</i></li><li>• <i>Multiplier les objectifs en les diluant dans un listing non hiérarchisé</i></li></ul>

## SITUATION-PROBLÈME / DIFFÉRENTES TYPOLOGIES DE COURS

Afin d'exposer à l'oral les enjeux de la séquence proposée, il est indispensable de faire émerger très clairement la problématique du dispositif : l'enseignant pose un problème à ses élèves ou les met en situation de se poser un problème. La problématisation du cours d'arts plastiques fait éviter l'écueil du faire-faire, qui ne sollicite ni la réflexion ni la prise d'initiative des élèves.

S'il n'y a pas de recette pour élaborer un cours d'arts plastiques, il importe cependant que le candidat sache situer sa posture pédagogique. Situera-t-il clairement ce qu'il met en place ? Dans quel type de cours s'inscrit-il ? S'agit-il d'une exploration favorisant le tâtonnement et l'expérimentation ? Installe-t-il une situation très ouverte, propositionnelle, qui favorise l'autonomie de l'élève ? Ou au contraire impose-t-il un exercice où le modèle est trop prégnant ?

Conseils	Ecueils à éviter
<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Exposer clairement au jury la problématique de la séquence</i></li><li>• <i>Maîtriser le vocabulaire didactique et pédagogique</i></li><li>• <i>Envisager éventuellement quelques variantes et remédiations de la séquence proposée dans le dossier</i></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Ne pas problématiser</i></li><li>• <i>Se situer uniquement dans une pédagogie de l'exercice</i></li><li>• <i>Se livrer à une reformulation complète de la séquence. Si le candidat est retenu c'est que son dossier a mis en évidence certains points positifs sur lesquels il pourrait prendre appui</i></li></ul>

## SOLLICITATION DES ÉLÈVES

Pour le jury, il est essentiel de comprendre les choix du candidat concernant les modalités de sollicitation des élèves. Les candidats ne doivent pas craindre de mettre en valeur des sollicitations innovantes, singulières ou poétiques, favorisant la divergence des réponses...

Dans la séquence présentée, l'ouverture de la situation pédagogique proposée par l'enseignant, au travers d'une situation-problème, montrera au jury la façon dont il cherche à impliquer l'élève, à lui donner envie de chercher, d'essayer, d'inventer, de suivre un chemin.

Dans les dispositifs présentés, le jury a prêté une attention particulière aux points suivants :

**L'incitation**, élément déclencheur du questionnement que l'on veut susciter : elle peut revêtir différentes formes (un objet, un matériau, une œuvre, un document iconique, une histoire, un mot, une phrase, une citation, un événement, un film...) et peut être accompagnée ou non de consignes, de contraintes. Le candidat doit veiller à expliciter en quoi son incitation...*incite* ! À quoi, ou vers quoi pousse-t-elle l'élève ? Comment l'oblige-t-elle à se mouvoir lui-même dans l'univers qu'on lui propose d'explorer et pour quelles découvertes, quels apprentissages ?

**La consigne** : elle apparaît pour orienter, pour préciser le travail de l'élève. Elle met en évidence ce que l'on attend de lui. Si consigne il y a, sa formulation doit être précise car elle conditionne la réaction de l'élève. Trop de dispositifs ne s'articulent que sur une accumulation de consignes, parfois laborieuses : au candidat de fluidifier et de simplifier le propos à l'oral.

**La contrainte** : Sa présence doit être justifiée par l'intérêt pédagogique de l'obstacle qu'elle introduit et que les élèves devront surmonter. Aussi, on s'interrogera sur la cohérence entre contraintes et objectifs visés ainsi que sur la pertinence d'en proposer une ou pas.

Il est à nouveau à noter qu'il n'y a pas de modèle figé du cours d'arts plastiques, reposant systématiquement sur *incitation, consigne, contrainte*... Au candidat de déterminer ce qui lui permet d'atteindre ses objectifs. En revanche, l'absence de toute dimension questionnante ou exploratoire dans la pédagogie exposée jette un doute sur la réflexion et la posture d'un candidat professeur d'arts plastiques.

De ces éléments découleront aussi les moyens plastiques mis à disposition des élèves : le candidat devra justifier les supports, médiums, outils en fonction de ses objectifs ; il évitera les choix arbitrairement restrictifs ou inutilement vagues, sans réelle sollicitation de compétences. La pratique de l'élève et sa marge de manœuvre seront induites par ces choix, qui, on le souhaite, permettront l'apparition — et l'évaluation — d'une portée artistique et non uniquement techniciste de sa production.

Conseils	Ecueils à éviter
<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Mettre en valeur sa capacité à être innovant et pertinent dans la manière de solliciter les élèves</i></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Ne proposer que des consignes fermées</i></li><li>• <i>Formuler des incitations ou consignes peu explicites</i></li></ul>

## VERBALISATION

Le candidat ne peut faire l'impasse sur ce moment essentiel du cours. La verbalisation doit permettre l'échange de points de vue par la confrontation visuelle et verbale des réponses apportées, engageant une mise à distance de la production de l'élève. Le premier mouvement des élèves est de décrire et de commenter. Le professeur les aide à observer, à mettre leurs observations en relation pour privilégier le sens par rapport à l'opinion, à expliciter leur démarche personnelle et, ainsi, à découvrir des singularités, des écarts, des similarités dans la diversité des réponses : ils s'expriment dans un débat animé par l'enseignant. Celui-ci fait nommer les actions entreprises, constater les efforts produits, mettre en relief les trouvailles, expliciter les échecs et formuler des hypothèses de remédiation. La verbalisation n'a aucun sens si tous les travaux sont identiques ou s'ils ne sont que de simples variantes, signes d'un dispositif trop fermé.

La verbalisation s'initie par une invitation à prendre la parole. Dans le fil des échanges qui s'instaurent avec authenticité, le professeur peut revenir sur la sollicitation initiale, faire observer les productions, faire expliciter la pratique et les démarches, introduire et articuler des connaissances, des références artistiques, des mots nouveaux. L'objectif pour le candidat est ici d'exposer l'ensemble des enjeux de la séquence par la mise en relief des solutions apportées par la classe. Il importe également de décrire au jury les modalités de la verbalisation : vidéoprojection ou affichage ? Rassemblement autour d'une table ? Avec tous les travaux ou non ? La manière dont la prise de parole est gérée n'est pas indifférente.

Conseils	Ecueils à éviter
<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Décrire et expliciter en quoi la verbalisation a été efficace (ou non) vis-à-vis des objectifs visés</i></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Oublier la parole de l'élève dans la verbalisation</i></li><li>• <i>Faire une description trop détaillée et peu signifiante des remarques et réactions d'élèves</i></li></ul>

## RÉFÉRENCES ARTISTIQUES

Les références ancrent dans le champ artistique les apprentissages spécifiques visés en cours d'arts plastiques. Individuellement, elles ne constituent pas des objectifs à part entière : trop de candidats envisagent de montrer aux élèves des références déconnectées de la pratique, pour leur simple culture personnelle.

Le candidat doit pouvoir montrer que les références choisies sont porteuses de sens, en entretenant un lien fort et cohérent avec la pratique vécue par les élèves, sans pour autant en être un décalque. Montrer les œuvres, ce n'est pas juste les décrypter, c'est aussi construire des compétences orales et argumentatives. C'est également faire comprendre et ressentir la singularité et la force de l'aventure créatrice pour un artiste.



Le candidat doit pouvoir expliciter ses choix sur :

- **le statut et la fonction des références** dans la séquence proposée (un point de départ pour la pratique (un modèle, une incitation, un support), un écho aux productions d'élèves)
- **le moment** auquel elles sont montrées : avant, au milieu, à la fin, et l'impact que cela produit sur la démarche des élèves
- **les modalités** de monstration et d'assimilation par l'élève (contact direct avec les œuvres lors d'une sortie, projection et oral mené par l'enseignant, exposé des élèves, fiche d'analyse d'œuvre à l'écrit, recherche des élèves, etc.)

Conseils	Ecueils à éviter
<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Manifester une culture artistique solide, d'autant plus concernant les œuvres proposées aux élèves.</i></li><li>• <i>Réfléchir à l'enjeu artistique des références qui s'articule au delà du formel. Ne pas instrumentaliser la référence</i></li><li>• <i>S'interroger sur la pertinence de présenter une œuvre en début de séance</i></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Ne pas évoquer les références artistiques</i></li><li>• <i>Transformer le cours d'arts plastiques en cours d'histoire des arts exclusivement</i></li></ul>

## ÉVALUATION

Si les objectifs d'apprentissages ont été clairement définis, ils permettent d'envisager sereinement une évaluation efficace. Tout en gardant à l'esprit que l'évaluation porte autant sur la démarche que sur le résultat, il s'agit pour l'enseignant de vérifier les effets d'une pratique et non une production en soi.

Nous conseillons aux candidats de construire une évaluation spécifique à la séquence proposée (c'est-à-dire qui ne pourrait pas s'appliquer à une autre séquence à travers des critères trop généraux, comme *respect des consignes, soin, etc.*). Des critères se basant sur l'esthétique et l'originalité sont à bannir, car ils ne permettent pas un jugement objectif.

Il importe au jury que le candidat explicite son système d'évaluation et le justifie (évaluation diagnostique, formative, sommative, chiffrée, par compétences, etc.).

S'il est attendu de citer clairement les compétences visées, il ne s'agit pas de proposer un catalogue de compétences qui, diluées dans un listing, perdraient tout leur sens, mais plutôt de cibler et de hiérarchiser les compétences.

Conseils	Ecueils à éviter
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>cibler et hiérarchiser les critères et/ou les compétences en fonction des objectifs</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Faire un listing de compétences</i></li> <li>• <i>Penser l'évaluation exclusivement en terme de compétence du socle et non en terme de compétences relevant spécifiquement des arts plastiques</i></li> </ul>

## RÉPONDRE A LA QUESTION, ou COMMENT LE JURY FORMULE LA QUESTION

La question posée au candidat est unique et adaptée au dossier. Elle est construite par le jury : dans la majorité des cas, elle questionne le candidat sur :

- **Un manque observé dans le dossier** : le candidat est invité à remettre en question une partie ou un aspect de son dispositif et à repositionner son propos.
- **Une précision souhaitée par le jury** : dans un souci d'explicitation, le jury propose une question qui vise à préciser, à affiner un aspect du dispositif de cours afin que le jury en vérifie sa compréhension.
- **Un développement** : quand le jury constate un aspect peu développé il peut demander au candidat de développer, de compléter ou de poursuivre une analyse jugée trop succincte à la lecture du dossier.
- **Un prolongement** : à la lecture du dossier, le jury peut solliciter une analyse ouvrant le dispositif au-delà de ce qui est proposé. En revanche, ce prolongement ne peut donner lieu à la demande d'une construction complète d'une séquence de cours.

## SE SAISIR DE LA QUESTION / DEFINIR LES TERMES CLES

Il appartient au candidat, à la découverte de la question, de se situer par rapport à la demande du jury en se posant la question suivante : « *Qu'est-ce qui dans mon dossier a motivé cette question ?* »

En préambule de la question le candidat trouvera une formule incitative commune qui est la suivante :

« *A partir de l'expérience professionnelle décrite dans votre dossier de RAEP, vous répondrez à la question suivante :* »

Le candidat est invité à répondre à la question en fonction de « l'expérience professionnelle » décrite. Le jury peut fonder sa question sur les diverses activités professionnelles décrites dans la première partie du dossier, autant que sur la séquence pédagogique elle-même.

Le candidat est invité à analyser attentivement la question et les notions ou mots-clefs qu'elle contient. Ce questionnement, né de son dossier, devra s'y réarticuler.

## Exemples de questions posées lors de la session 2015 :

Nous invitons les candidats à être extrêmement attentifs à la formulation des questions. Par exemple, voici deux questions qui portent sur un même sujet (la structure du cours d'arts plastiques), mais dont la formulation vise des enjeux différents :

Exemple 1 : « *Comment s'articulent les différents éléments d'un dispositif de cours en arts plastiques ?* »

Exemple 2 : « *Quelles sont les étapes essentielles dans l'élaboration d'un cours d'arts plastiques ?* »

Dans l'exemple 1, le candidat aura souligné la présence du verbe « *articuler* » qui l'incite à penser en termes... d'articulation ! Il lui est demandé de réfléchir au « *différents éléments du dispositif de cours* ». Ici la question posée porte sur les paramètres du cours d'arts plastiques, et leur cohérence (la mise au travail, la pratique, l'oral, les modalités de l'évaluation, le champ artistique). L'enseignant pensera les effets de l'articulation de ces éléments de son point de vue, mais aussi du point de vue de la classe et de l'élève.

Dans l'exemple 2, la question porte sur « *l'élaboration d'un cours* ». Contrairement à l'exemple 1, le candidat doit se positionner hors de la classe et avant le cours, lors de la phase de préparation de la séquence. Il doit exposer sa manière d'envisager « *les étapes essentielles* » de la construction d'une situation d'apprentissage (l'ancrage aux programmes, le « pourquoi » de ce cours et le rôle du contexte, la typologie de cours en lien avec la situation précise de la classe concernée, le choix des références, ce qui doit être précisément évalué).

Le candidat est invité à montrer l'état de sa réflexion sur la didactique des arts plastiques, à énoncer des choix et à les justifier.

En dépit d'un temps court de préparation, le jury attend du candidat qu'il se saisisse de la question et qu'il apporte une réponse construite, précise et ciblée. Il est conseillé d'élaborer un plan de sa prise de parole afin de n'en éluder aucun aspect.

Conseils	Ecueils à éviter
<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Etre précis sur la terminologie et maîtriser les termes utilisés</i></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Une réponse uniquement théorique, qui ne s'appuie sur aucun exemple concret</i></li></ul>

## ARTICULATION DE LA QUESTION AVEC LES ENJEUX DES ARTS PLASTIQUES

La question est pour l'enseignant un moment de questionnement de sa pratique. Le candidat est perçu par le jury comme un enseignant en responsabilité. Sa mission ne s'exerce pas simplement dans le cadre de la classe mais aussi au-delà, lors de la préparation de ses cours, dans ses relations avec les équipes pédagogiques de l'établissement, en lien avec un projet d'établissement, ou au sein de projets parfois collectifs.

Il est donc un acteur du système éducatif à part entière, capable de penser sa mission au regard des attentes scolaires comme des spécificités de son enseignement.

## RECUK RÉFLEXIF SUR LA PRATIQUE D'ENSEIGNEMENT

La réponse à la question, même quand elle peut paraître difficile est un moment qui permet au jury d'évaluer le recul du candidat sur la situation d'apprentissage exposée ou son expérience d'enseignant au sens large.

Le candidat, au-delà de la réponse, doit veiller à être à l'écoute des questions qui lui sont posées par le jury lors de l'échange. Il peut prendre le temps de réfléchir, noter une remarque afin de s'en emparer ensuite. Il ne s'agit pas en cela de mettre en défaut le candidat mais de lui permettre de réfléchir, de repositionner son propos, de prendre du recul sur sa pratique d'enseignant. Son argumentation peut prendre appui sur des exemples précis de cours (productions d'élèves, verbalisation), qu'ils portent sur la séquence elle-même ou sur une autre séquence.

Conseils	Ecueils à éviter
<ul style="list-style-type: none"><li><i>En cas de doute, ne pas hésiter à demander au jury de reformuler une question afin de s'assurer d'en avoir saisi pleinement le sens</i></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li><i>Ne pas répondre aux questions posées ; demander l'avis du jury quant aux réponses proposées (l'oral n'est pas un moment de formation)</i></li></ul>

Pour conclure, nous rappelons que le jury n'est jamais dans l'attente d'une réponse unique et figée aux questions qu'il pose, mais cherche davantage à s'inscrire dans un échange avec le candidat. Celui-ci doit donc montrer des capacités d'écoute, d'ouverture, d'analyse, de mise à distance de sa pratique et de ses effets.

Conscient des enjeux d'un oral de recrutement, le candidat aura à cœur de partager ses questionnements, de montrer son engagement dans le métier, avec rigueur, énergie et dynamisme.